



Sage-femme en 1895

Baldersheim en 1895

C'est lors d'une manifestation patriotique à laquelle participait la Musique Concordia, qu'au détour d'une conversation, Camille Kellerer me signala l'existence de registres manuscrits ayant appartenu à sa grand-mère paternelle.

Celle-ci, **Catherine Kellerer (1866-1933) née Gruss**, a exercé la fonction de sage-femme entre 1895 et 1913 à Baldersheim. Elle a donc suivi des cours à l'Ecole de Sages-femmes à Colmar et pris des notes très consciencieusement (la calligraphie est irréprochable) dans des cahiers de cours avec une écriture de type « Sutterling ». A partir de 1895, à la sortie de sa formation, elle a tenu des registres pour noter chaque accouchement, en donnant de précieux renseignements sur les parturientes et leurs nouveaux-nés. Conscients de la valeur historique potentielle de ces documents, les époux Kellerer Camille et Monique, domiciliés rue de l'église, ont décidé très aimablement (malgré la charge affective évidente qu'ils représentaient) de faire don en février 2008 de ces six cahiers à la société Mémoire et Histoire de Battenheim.

Cet article a pour but, de retracer très modestement le quotidien d'une sage-femme dans un petit village alsacien à l'orée du XXI^e siècle et de porter un éclairage sur une des professions les plus anciennes de l'Humanité.

Qui est Catherine Kellerer ?

Présentons brièvement notre sage-femme.

Catherine est née à Oberhergheim en 1866 dans une famille d'ouvriers agricoles : les Gruss. Son père Joseph Gruss (né en 1836 à Oberhergheim) exerce la profession de journalier et a épousé Anne-Marie Wehrlein. Le berceau de cette famille Gruss se situe à Fessenheim.

Catherine qui est issue d'une famille modeste, va très vite chercher à gagner sa vie. Le 22 janvier 1887, lorsqu'elle se marie à Battenheim à l'âge de 21

ans, elle est déclarée comme servante et est domiciliée à Ensisheim. Son époux Emile Kellerer est un ouvrier de fabrique battenheimois né en 1863 au foyer de Joseph Kellerer (1821-1870) tailleur d'habits et d'Elisabeth Wymann (née en 1819 à Battenheim).

La famille Kellerer était arrivée peu de temps auparavant à Battenheim. C'est le grand-père d'Emile, François-Joseph Keller ou Kellerer (1794-1837) qui a quitté sa paroisse de Zellharmerspach (Hambach) dans le Duché de Bade pour s'installer à Battenheim. Tailleur d'habits comme son fils, il a épousé en 1820 à Battenheim Anne-Marie Fischesser (1795-1857), issue d'une très vieille famille de cette localité. Tous deux ont eu neuf enfants : parmi cette nombreuse progéniture, une fille Marie-Anne (1829-1890) a épousé Mathias Georgenthum (on retrouve les descendants de ce couple aux Etats-Unis), un fils Xavier né en 1824 était tisserand et a eu plusieurs enfants dont un fils qui exerça la profession de maçon.

Citons rapidement les frères d'Emile :

Joseph (né en 1856) était éclusier (Kanalarbeiter) sur le canal du Rhône au Rhin et avait épousé la fille de l'éclusier précédent Marie Spielberg, Eugène (né en 1860) était ouvrier et avait épousé Marie-Anne Jermann. Deux enfants de ce dernier couple s'installèrent à Baldersheim : Emma (1889-1960) épouse Diehl et Eugène (1890-1951) qui épousa en 1922 à Baldersheim Marie-Justine Boltz.

Notre sage-femme Catherine donne rapidement naissance à **trois enfants** tous nés à Battenheim : **Joseph** (1887-1959) époux de Rosalie Ulmann et père de Camille, **Léon** (1891) et **Joséphine** (1893-1967) épouse Léon Landwerlin.

Il semblerait que cette petite famille ait emménagé à Baldersheim après la nomination de Catherine comme sage-femme de cette commune.

Emile et son épouse tiennent pendant plusieurs années un commerce « Spezereihandlung » et le couple habitait une petite maison villageoise qui existe encore (voisine de la maison Bruder et de la Mairie). Sur une vieille carte postale de nombreuses personnes posent fièrement devant l'épicerie au début du XXe siècle.



Emile Kellerer, époux de notre sage-femme, va s'intégrer rapidement dans sa nouvelle commune puisqu'il fait partie des premiers membres de la Musique Concordia fondée en 1898. Il jouait de la clarinette et était sous-chef de l'ensemble.



Bien après lui, son petit-fils Camille a été un des piliers de l'harmonie pendant 50 ans au pupitre de baryton. Ironie de l'histoire : c'est Julien Dallmann (petit-fils de Camille et Monique) clarinettiste (comme son lointain ancêtre) qui a dirigé jusqu'en juin l'orchestre qui fête cette année son 110e anniversaire.

Le couple Kellerer/Gruss est enterré au cimetière du village dans une tombe familiale où reposent également leurs enfants.

La fonction de sage-femme

« Sag mir Babbe, wi bin isch gebohre ? ». Pour répondre à cette éternelle question enfantine il nous faut revenir ici sur les origines très anciennes de la profession de sage-femme.

Le nom de celle qui accompagne la femme en couches a beaucoup changé au fil des siècles.

Appelée accoucheuse en Gaule, elle partageait une fonction religieuse avec druides et druidesses.

Au Haut Moyen Age la matrone (ou medica) est la protectrice du village et dispensatrice de vie.

Au XIe siècle apparaît l'expression très imagée de ventrière. Puis au XIIIe siècle le mot saige, saive puis sage qui désigne une personne savante, avisée (du latin sapere).

C'est sous l'appellation de sage-femme qu'aujourd'hui encore elle exerce son art malgré une velléité récente de changement de dénomination car le nom appliqué aux hommes prête à sourire : parturologue ou maïeuticien par exemple.

En dialecte, la sage-femme est appelée Hewamm de l'allemand Hebamme (la mère qui enlève l'enfant), terme dérivant du vieil allemand Heviana (heben=tenir et ana=grand-mère).

Dans les campagnes ce rôle était souvent dévolu aux vieilles femmes. Catherine Kellerer ne rentre pas dans ce schéma puisqu'elle avait vingt neuf ans au moment de sa nomination en 1895.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle les connaissances des sages-femmes sont entièrement empiriques : les apprenties se forment en secondant les sages-femmes en titre.

C'est la Révolution Française qui par la Loi du 19 Ventôse de l'An XI (10 mars 1803) va réglementer les professions médicales. Dès cette époque le diplôme passé à l'école d'accouchement est enregistré au greffe du Tribunal d'arrondissement et à la Préfecture.



Le niveau de compétences augmente sensiblement au XIXe siècle avec les nouvelles exigences en matière d'hygiène et de moralité publique, le relèvement du niveau intellectuel et de l'instruction plus favorable aux femmes. En 1892 : la durée d'études est fixée à deux ans.

La qualité orthographique des notes de cours parcourues dans les registres et le niveau de connaissances scientifiques laissent à penser que Catherine Kellerer avait un niveau d'étude très satisfaisant : elle devait vraisemblablement posséder l'équivalent allemand du certificat d'études

En 1917, une loi instaure un examen d'entrée pour les aspirantes titulaires du Certificat d'études secondaires et un examen de passage de première en deuxième année.

L'ordonnance du 24 septembre 1945 crée l'Ordre des Sages-femmes et un Décret en 1949 institue un Code de déontologie. Plus récemment en 1982, la profession s'ouvre aux hommes. L'année suivante le baccalauréat devient obligatoire pour les candidats au concours. En 1985, un programme de quatre ans est mis en place.

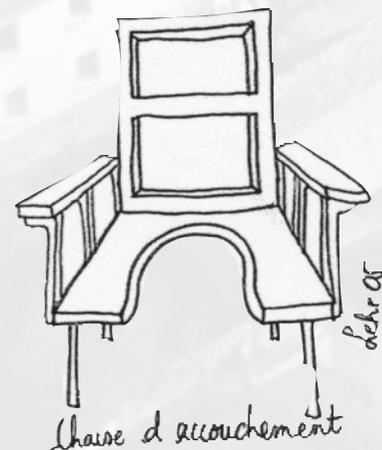
Notons aussi la main mise pendant de longs siècles de la religion sur la fonction. Les sages-femmes étaient contrôlées par l'Eglise afin de les dévier des pratiques superstitieuses, de leur permettre de prier avec les futures mères et de faire accepter aux femmes que l'accouchement avec douleur est nécessaire (car, croyait-on, c'est une conséquence du péché originel de la femme...).

La sage-femme détenait souvent la connaissance des plantes médicinales et à certaines époques les villageois malades consultaient plus facilement la sage-femme que le médecin trop éloigné et onéreux.

Les sages-femmes étaient rémunérées de différentes façons, en nature ou en espèces, en fonction des communes.

Arrêtons nous un instant sur un objet assez emblématique de la profession : la fameuse chaise d'accouchement. Il s'agit d'un solide fauteuil en bois dont une partie du fond a été enlevé. Souvent démontable, elle était munie de deux solides poignées pour aider la parturiente lors de l'accouchement. Cette chaise était généralement entreposée chez la sage-femme mais elle était la propriété de la commune. Actuellement, il ne reste que quatre exemplaires en Alsace (une à l'hôpital de Colmar, une au musée de Ferrette et les deux autres au Musée Alsacien de Strasbourg).

Au XIXe siècle, des médecins critiquèrent fermement l'utilisation de ces chaises, jugeant la position assise dangereuse car elle peut provoquer des lésions dans les tissus. D'abord abandonnée dans les hôpitaux, son utilisation par les sages-femmes cesse au tout début du XXe siècle. Difficile de dire si Catherine Kellerer a eu recours à cet objet...



... La suite dans le BIM de Juin 2009

par Frédéric Hussler, Société Mémoire et Histoire de Battenheim